

221C2756
FR0004183960-FS0830

15 octobre 2021

Déclaration de franchissement de seuil
(articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

VOLUNTIS
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 14 octobre 2021, la société par actions simplifiée Aptargroup Holding¹ (36-38 rue de la Princesse, 78430 Louveciennes) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 octobre 2021, le seuil de 90% des droits de vote de la société VOLUNTIS² et détenir 8 577 065 actions VOLUNTIS représentant autant de droits de vote, soit 94,35% du capital et 93,26% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VOLUNTIS dans le cadre du projet d'offre publique achat simplifiée visant les actions VOLUNTIS initiée par le déclarant⁴.

¹ Contrôlée par AptarGroup Inc (265 Exchange Drive, Suite 100, Crystal Lake, IL 60014, Etats-Unis).

² Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 17 février 2021.

³ Sur la base d'un capital composé de 9 090 513 actions représentant 9 196 782 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général et notamment après l'augmentation de capital du 2 septembre 2021.

⁴ Cf. D&I 221C2564 du 30 septembre 2021 et D&I 221C2725 du 14 octobre 2021.